

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Dominique TALLÉDEC, adjoint au Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Léa MARIÉ, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Bertrand AFFILÉ, Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-051

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

DÉLIBÉRATION : 2025-051
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Il est proposé au Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Marcel COTTIN, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives et les décisions de transferts de crédits entre chapitres (fongibilité des crédits offerte par la M57) de l'exercice considéré :

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé),
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de décider d'annuler les crédits disponibles, après les restes à réaliser,
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Par ailleurs, la ville de Saint-Herblain s'est engagée dans une démarche de politique de transition écologique pour mieux comprendre la cohérence de ses dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques (- 45 % d'émissions de GES d'ici 2030 et neutralité carbone à horizon 2050).

Pour ce faire, la Ville a étudié son compte administratif 2024 en appliquant la méthodologie I4CE en retenant le prisme de l'impact de dépenses aussi bien de fonctionnement que d'investissement en terme d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, à compter du compte administratif 2024 et pour les seules dépenses d'investissement une nouvelle annexe budgétaire intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » est intégrée à la maquette budgétaire.

TOTAUX CUMULES <i>(hors résultats reportés et restes à réaliser)</i>		
Investissement	Dépenses	19 662 676,63 €
	Recettes	16 245 915,64 €
Fonctionnement	Dépenses	77 968 017,37 €
	Recettes	86 046 478,54 €
Ensemble	Dépenses	97 630 694,00 €
	Recettes	102 292 394,18 €
RESULTATS DEFINITIFS		
Investissement	Dépenses	- 3 416 760,99 €
Fonctionnement	Recettes	8 078 461,17 €
	Recettes	4 661 700,18 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 975 949.80			19 597 551.95	2 975 949.80	19 597 551.95
Opérations de l'exercice	19 662 676.63	16 245 915.64	77 968 017.37	86 046 478.54	97 630 694.00	102 292 394.18
TOTAUX	22 638 626.43	16 245 915.64	77 968 017.37	105 644 030.49	100 606 643.80	121 889 946.13
Résultats de clôture	6 392 710.79			27 676 013.12		21 283 302.33
Restes à réaliser	5 693 563.77	320 559.00			5 693 563.77	320 559.00
TOTAUX CUMULES	28 332 190.20	16 566 474.64	77 968 017.37	105 644 030.49	106 300 207.57	122 210 505.13
RESULTATS DEFINITIFS (y/c Restes à réaliser)	11 765 715.56			27 676 013.12		15 910 297.56

Monsieur le Maire n'a pas pris part aux débats ni au vote et est sorti de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

29 voix POUR

10 voix CONTRE

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025